Trentième Année. — N° 176 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. JEUDI 25 JUIN 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 24 JUIN 1885

LE DOSSIER OPPORTUNISTE

En publiant, hier, par extraits, quelques-unes de lettres de l'amiral Courbet, nous avons eu surtout pour but de faire ressortir l'admirable conduite du soldat qui, fidèle jusqu'au bout à son devoir, est tombé victime des manœuvres opportunistes.

Il nous faut aujourd'hui revenir sur ces lettres, qui exaspèrent les complices de M. Jules Ferry, et démasquent leurs calculs honteux.

Il faut que les Français sachent et se souviennent de tout ce que ce régime a accumulé de ruines sur notre pays.

Il faut qu'ils apprennent à lire dans ce dossier volumineux, dont chaque page a son faux ou sa tâche de sang. Il faut enfin que la lumière se fasse et jette une clarté vengeresse sur tous ces crimes et ces abaissements.

Que les électeurs oublient les plaidoyers intéressés de la presse soumise — qu'ils ferment un moment l'oreille aux appels indignés de la presse indépendante — mais qu'ils interrogent avec sang-froid et loyauté les événements.

Les faits sont là, évidents et palpables, et parlent assez haut pour être entendus de tous.

N'est-il pas vrai, tout d'abord, que la prospérité nationale décroisse chaque jour ? n'est-il pas vrai que nos finances soient aujourd'hui dans le plus lamentable état et qu'un emprunt soit devenu nécessaire, pour couvrir une partie des déficits, longtemps accumulés, sans qu'on ait voulu en convenir ?

N'est-il pas vrai enfin, que l'aventure du Tonkin, venue après l'expédition de Madagascar et la légendaire campagne contre les Kroumirs, nous ait coûté plus d'un demi-milliard et fauché par milliers nos meilleurs soldats ?

N'est-il pas vrai que, sans l'héroïsme de nos troupes et l'admirable dévoûment de l'amiral Courbet, cette guerre de Chine eût été pour nous un épouvantable désastre militaire, après avoir été une ruine matérielle ?

Craignant que l'illustre marin ne dévoilât son odieuse tactique et ne déroulât devant le pays les péripéties de ce drame sanglant du Tonkin, M. Jules Ferry ne voulut jamais consentir à rappeler Courbet, bien qu'il le sût déjà gravement atteint.

Mais aujourd'hui, que la mort est venue délier le vainqueur de Fou-Tchéou de ce serment d'obéissance, auquel il sut loyalement rester fidèle, il semble, du fond de sa tombe, crier vengeance contre ceux qui, par leurs continuelles hésitations, ont mis en péril « l'honneur du pavillon ».

Je suis navré, écrivait-il, le 8 août 1884, car je sens que notre inaction ruine notre prestige, et je redoute que tout cela n'aboutisse *qu'à une reculade honteuse*.

Je vous épargnerais toutes ces condoléances, si le pénible métier que nous faisons ici, par la volonté de nos maîtres, *ne portait une grave atteinte à l'honneur du pavillon. On s'en moque là-haut*, mais dans bien des coins de la France, et le vôtre est un de ces refuges, on le ressent aussi vivement qu'ici...

Et plus tard, le 15 septembre 1884 :

Après l'affaire de Lang-Son, il n'y avait qu'à bombarder les portes de la Chine, détruire ses bâtiments de guerre sans autre forme de procès. Au lieu de cela, on a diplomaté, rediplomaté et rediplomaté.

En quelles mains sont nos intérêts et notre honneur !

Déjà la Chine a fait mine de nous déclarer la guerre ; la forme seule manque à son décret impérial. *Elle finira par nous infliger cette honte, et nous l'aurons bien mérité.*

Devant ces retards calculés et ces indécisions coupables, nous comprenons ce cri d'indignation du grand patriote, et la France le répétera avec nous :

Quels misérables que nos ministres !

Quelle bande de complices la majorité de la Chambre leur offre, de gaîté de cœur, de propos délibéré, et cela en perspective du prochain scrutin !

Pour assurer leur réélection, les opportunistes n'auront donc reculé devant aucun mensonge, devant aucune infamie. Ils auront appauvri le Trésor et prodigué le sang de nos soldats; ils auront signé la paix sans honneur et sacrifié, sans remords, et Rivière et Courbet.

Le châtiment ne se fera pas attendre, et le pays, irrité de tant de bassesses, leur retirera le mandat qu'ils ont trahi et déshonoré.

DISCOURS DE M. BUFFET

Dans une réunion tenue, il y a quelques jours, à Epinal, M. Buffet a prononcé un discours qu'on lira avec intérêt :

Messieurs,

Je me rends avec empressement au désir de M. de Ravinel, mais je me demande si je puis utilement ajouter quelque chose aux réflexions excellentes que vous venez d'entendre.

On vous a dit et on vous a dit avec raison que, pour défendre efficacement les intérêts de la France deux choses sont indispensables : l'union et l'action. Rien n'est plus vrai, et là doit être le secret de notre force.

L'union, elle est facile sur toutes les questions, car aucune ne nous divise. Et d'ailleurs, croyez-le, dans toutes les assemblées, les membres du parti conservateur n'ont aucun effort à faire pour marcher d'accord sur toutes les grandes questions capitales ; sur les questions secondaires, il peut y avoir diversité d'opinion, mais sur les grandes lignes de la politique générale, l'accord est absolu, et je répète qu'il est facile.

Nos adversaires sont, n'en doutez pas, dans une situation très différente. A la Chambre, dans la presse, il n'est point une question sur laquelle les dissentiments n'éclatent, et si vous voulez me permettre une comparaison, ils me représentent assez bien l'image de personnes qui veulent arriver à la même destination et qui, dans une gare, ne pouvant s'entendre, voudraient éviter de se rencontrer au départ. Quand toutes les personnes ne trouvent qu'un train, elles sont bien obligées de monter dedans et de subir l'unité de direction, sauf à se battre à l'arrivée.

Le danger, pour les conservateurs, est dans l'isolement, d'où naît l'apathie, le découragement. On comprend bien partout qu'il y a un devoir à remplir, mais on a le sentiment faux d'une impuissance que les faits, cependant, démentent et que rien ne justifie.

J'ai entendu beaucoup de personnes — à cause de cette défiance née de l'isolement — dire : Est-il nécessaire de faire quelque chose ? Sans doute. Beaucoup d'autres disent : Il y a un retour d'opinion marqué; mais ce retour est insuffisant; mieux vaudrait attendre. — Attendre quoi ? Des maux irréparables ? Non, messieurs, attendre serait une conduite coupable; et, en ce qui me concerne, je me préparerais des regrets éternels, si je n'employais pas ce qui me reste de force et n'énergie à combattre une telle manière de voir et à préparer le triomphe des idées que j'ai toujours défendues ! (Applaudissements prolongés.)

Attendre ? Mais les fautes de nos adversaires, sont-elles donc des fautes secondaires, de celles qui admettent des tempéraments d'opinion et des sacrifices illimités de patience ?

Ce que je reproche à la politique actuelle, ce n'est point d'avoir commis des fautes, même graves; car, quel ministère est impeccable et peut avoir l'assurance de n'en point commettre ? Ce que je lui reproche, c'est d'avoir méconnu les devoirs d'un gouvernement. Je ne dis rien ici de personnel contre nos adversaires, dont je critique les actes sans suspecter les intentions. Ce que je ne saurais lui pardonner, *c'est, dis-je, par la conception* la plus malheureuse et la plus systématique, d'avoir subordonné les intérêts vitaux de la France à des questions de stratégie parlementaire ! (Applaudissements et acclamations.)

Je dis qu'après les malheurs épouvantables de 1871, la conduite politique d'un gouvernement sage était tout indiquée. De même que nous avions vu l'union de l'extrême droite à l'extrême gauche s'établir naturellement devant l'ennemi, de même l'union devait naître après la guerre, de la seule pensée de réparer nos désastres, ceux de nos forces militaires, ceux de nos finances.

Oui, messieurs, nous devions poursuivre deux buts : la restauration de nos finances et la reconstitution de notre armée. A socier, dans cette double pensée, les divers groupes d'hommes qui ne pouvaient refuser leur concours à cette belle œuvre, tel devait être le seul programme d'un gouvernement à la fois prudent et libéral. Tout écart de cette ligne devait être funeste. L'Assemblée nationale qui a pu, comme tous les gouvernements, commettre des fautes, a bien vu ces deux buts ; elle les a constamment poursuivis ; et c'est son honneur de n'avoir jamais subordonné ces grands intérêts à des questions de stratégie parlementaire. (Oui ! C'est vrai ! Applaudissements.)

Jamais, je le répète, l'Assemblée n'a hésité — mandat pénible — à surtaxer les électeurs, lorsque cet accroissement de charges était impérieusement commandé par la gravité de notre situation.

L'Assemblée nationale ne s'est posé qu'une question : Que faut-il faire pour que l'armée française soit un instrument sérieux de résistance ? La réponse n'était point douteuse; il fallait le service obligatoire et elle n'a pas hésité à le voter, sans le souci de l'atteinte qu'une telle loi pouvait injustement porter à sa popularité.

Ces deux grands buts, l'Assemblée les avait atteints en 1876. On avait réduit les derniers budgets de l'Empire de 200 millons. Cette réduction était excessive, car certains besoins de notre marine étaient laissés en souffrance. Mais il fallait payer les intérêts des 5 milliards d'emprunt; il fallait réparer notre matériel militaire. Il fallait, en outre, 200 millions consacrés à l'amortissement de la dette publique. Le résultat des sacrifices imposés dépassa notre attente. Le pays fournit 1,200 millions au lieu de 600 millions que nos prévisions espéraient. Si, comme l'a dit avec raison M. Mathieu Bodet, on avait eu le patriotisme d'attendre et de parfaire cette œuvre en ne s'écartant pas d'une aussi sage économie budgétaire, on serait arrivé à donner 200 millions à l'amortissement, 300 millions aux améliorations des travaux publics et 150 millions au dégrèvement. Voilà où nous étions arrivés !

En 1876, nos budgets se soldaient en excédent. Or, depuis que le pouvoir a changé de mains, ces excédents n'ont servi qu'à accroître la dette publique. On s'est dit : nous sommes le pouvoir; le pays est confiant (c'est ici qu'intervient une pensée funeste de stratégie parlementaire), il faut profiter de notre crédit pour dépenser l'argent dans des travaux gigantesques. Et on a jeté l'argent dans l'amélioration de ports, de criques qui n'ont pas de vaisseaux, mais qui ont un député ; et on a ainsi élevé de 7 milliards et demi notre dette qui s'élevait déjà à 20 milliards.

On a trouvé que ce n'était pas assez, il a fallu doubler notre réseau de chemins de fer.

Certes, vous le savez, messieurs, je comprends l'amélioration et l'extension de nos voies de communication et de transport, mais il y a une mesure à tout. On n'avait pas en besoin de ce ministère pour créer et développer les chemins de fer. Le département des Vosges le sait mieux qu'aucun autre.

Mais chaque fois qu'on désirait créer une nouvelle ligne, on avait jusqu'à présent attendu que les Compagnies fussent dans une situation de prospérité qui permit de leur dire : étendez vous-même votre réseau, nous garantirons l'intérêt de vos dépenses. Au lieu de cette méthode, nous avons vu proposer à la fois et du même coup la création de 14,000 kilomètres de nouvelles lignes ! L'inventeur de ce système, que j'ai combattu sans aucun succès, s'écriait : Vous verrez la France transformée en un chantier universel et surgir de ces nouvelles lignes 600 millions de recettes nouvelles !

Eh bien, cela ne s'est pas vu. Ce qu'on a vu, c'est qu'on a été obligé de traiter avec les Compagnies. On était à court d'argent. On a dit alors à ces Compagnies : « Nous voulions combler le pays, mais sans faire sonner le quart d'heure de Rabelais, c'est-à-dire sans montrer la carte à payer. Aidez-nous à dissimuler ce subterfuge. Voici comment les chemins de fer seront construits. Au lieu que l'Etat emprunte et paye, ce sont les chemins de fer qui emprunteront à leurs guichets, discrètement, sans que les contribuables s'en doutent. Nous les rembourserons peu à peu — et le résultat sera le même. »

Ce chef de dépense n'a pas suffi. On a voulu de nouvelles maisons d'école. Dans ce département, c'est sur nos deniers que nous avons conquis notre rang intellectuel. Il y a sans doute des départements moins favorisés, où l'Etat, je le reconnais, doit intervenir. Mais 100 millions répartis eussent suffi à améliorer les écoles ; or, c'est 600 millions qu'on a votés d'abord ! puis 600 autres ont été votés l'autre jour, donc un milliard 200,000 fr. ajoutés à notre dette.

Est-ce tout ? non — on nous a prononcé les grands mots de *politique coloniale*. Je vous avoue que je ne savais pas d'abord très bien où l'on voulait en venir avec ces deux mots magiques ; je l'ai su depuis. A Tunis, à Madagascar, au Tonkin, nous avons vu les forces maritimes du pays disséminées ; on a cru obéir à un besoin d'expansion, on nous a singulièrement affaiblis.

Comment ? c'est dans notre situation européenne que nous irions disperser nos forces ? — N'est-ce pas là, messieurs, une étrange imprudence ? Cette conduite, je ne la juge pas, elle a été jugée par l'homme qui en a été le héros et la victime, par l'amiral Courbet, celui qui l'a payée de sa vie, après avoir été la gloire et l'honneur du pavillon français ! Il n'y a rien à ajouter à son jugement. (Sensation prolongée, applaudissements sur tous les points de la salle.)

Au bout de toutes ces aggravations des charges, comment nous libérerons-nous ?

On a déjà eu recours à tous les expédients financiers que vous connaissez, aux bons sexennaires, *vingt-deuxennaires* ! (Rires). On les a renouvelés, — on est à bout de moyens.

J'insiste sur ces points : l'opinion publique est éveillée. — M. Tirard lui-même a poussé un cri d'alarme : « Vous votez des dépenses ; vous ne me donnez pas de ressources ! Tel a été son langage à la tribune. — Je vous le rapporte.

Le chef du ministère précédent a confessé qu'il fallait de nouveaux impôts; le ministre actuel a avoué 1.500 millions à la dette flottante, ce chiffre s'élèvera à 1.800 millions à la fin de l'année. — Il faudra un emprunt de 1,500 millions et payer l'intérêt de cet emprunt nouveau. Voilà la situation budgétaire de la France ! (Sensation prolongée.)

L'armée. — Que notre système militaire actuel *comporte des améliorations, je ne le nie pas.* — Mais il faut que ces améliorations aient pour objet d'accroître la force effective de l'armée française. — Or, en établissant la nouvelle loi, on n'a eu qu'un but — on n'a poursuivi qu'un idéal. Sans alléger le fardeau de personne, on a voulu faire entrer de force les séminaristes dans le service actif — de telle sorte que, récemment, un homme qui a écrit un article d'une grande autorité sur ce sujet a pu dire : « Il semble que l'armée, au lieu d'être une arme contre les ennemis possibles du dehors, soit devenue une arme contre ceux qu'on considère comme les ennemis du dedans. » (Approbation.)

Enfin, par des persécutions inutiles autant qu'odieuses, on a porté le trouble dans les consciences des pères de famille. Or, savez-vous la vérité ? Cette persécution n'atteint que les pauvres ; — car, lorsque vous faites sortir Dieu de l'école, les familles riches peuvent encore élever leurs enfants dans les établissements libres ou par les précepteurs. Mais les pauvres ? (Oui ! c'est vrai ! nombreux applaudissements.)

La même résultat a été atteint pour les sœurs des hôpitaux. La riche peut se faire soigner et garder par des médecins ou des aides de son choix ; mais, encore une fois, le pauvre ?

La même observation s'adresse aux aumôniers des hôpitaux. On aurait bien voulu appliquer le même régime aux lycées. On s'est arrêté toutefois. Est-ce, du moins, par respect ? Nullement. Si l'on a reculé, c'est qu'on a eu peur ; oui, peur de l'effet produit sur les familles. Le souci de la clientèle d'abord, et ensuite les principes ! (Rires ironiques et nombreux applaudissements.)

Si ma pensée a été claire, vous devez comprendre, messieurs, pourquoi il ne faut rien attendre pour prévenir les conséquences de cette politique néfaste que nous subissons. Voyez ce qui peut arriver, voyez enfin si le pays n'a pas le droit de se redresser et d'imposer sa volonté à ceux qui abusent de lui.

J'ai, dans une autre réunion, développé un programme ; ce programme, vous savez ce qu'il est : ni un programme de haine ni un programme de discorde. Ce n'est nullement le programme d'une classe sociale. Ce n'est pas le programme de la bourgeoisie opposé au programme des revendications ouvrières, c'est celui de toutes les aspirations légitimes ; c'est le programme de l'économie, de l'ordre, de la sécurité. Je vous adjure, messieurs de le soutenir et de le défendre. (Oui ! nous le défendrons !)

Quant aux hommes qui vous représenteront au sein des Assemblées, vous les choisirez plus tard. Toutes *vos forces, aujourd'hui, doivent se concentrer sur ce mot : organisation.* — Organisez-vous et agissez, montrez que vous êtes sans peur et sans reproche.

Je vous supplie de marcher vaillamment au combat, en rangs serrés; vous avez pour vous la vérité, la raison, le droit; avec la foi en de telles armes, vous n'avez rien à redouter du nombre. (*Triple salves d'applaudissements. L'orateur est vivement félicité par toutes les personnes présentes.*)

REVUE DE LA PRESSE

La loi militaire

On dit qu'il y a des officiers qui ne savent parler que des boutons de guêtres. Je le sais ; et puisqu'ils ne connaissent que cette partie de l'art militaire, je les approuve hautement de ne pas vouloir en sortir. Les officiers qui ont reçu de l'éducation, et c'est maintenant le grand nombre, ou ceux qui s'en sont fait une, sont ordinairement de charmants esprits, de gais et brillants causeurs. Ils vivent dans un milieu différent du nôtre, dans un milieu où l'on est discipliné et respectueux sans humilité, cordial sans banalité, et brave sans orgueil. C'est un monde à part, un monde aimable et fier, qu'anime encore et anoblit, en temps de guerre, la fréquence du danger.

Je n'aime pas les armées permanentes, en ma qualité de philosophe, ami de la paix ; mais, puisqu'il faut en avoir, par la folie commune de tous les peuples, j'aime et j'admire la nôtre, si impétueuse dans l'attaque, si solide dans la résistance, si honnête dans les habitudes ordinaires de la vie, et devenue, depuis nos malheurs, si grandement et si utilement laborieuse. Je vois bien qu'on veut la transformer et la réformer, et je ne m'en étonne pas, puisqu'on réforme toutes choses; mais je demande à grands cris qu'on ne la réforme pas trop.

Ce qui me tranquilise un peu, c'est que le sort de l'armée est un bonnes mains, confié à la Chambre des députés.

Je dis le sort de l'armée : je devrais dire le sort de la France. La loi dont on s'occupe en ce moment, et qui va faire la navette d'une Chambre à l'autre, n'est pas une loi d'organisation, c'est une loi de recrutement; mais cette loi de recrutement touche la question capitale de l'organisation de l'armée, puisqu'elle fixe la durée du service militaire.

Toute la France est dans cette loi : sa sécurité, car il faut être à l'abri d'une invasion ; son autorité en Europe, car on est écouté et influent à proportion de sa force matérielle : ses finances ; le chiffre agrandi ou restreint de sa population ; son éducation morale ; sa puissance intellectuelle, industrielle et commerciale. Il n'est personne qui ne sente les conséquences d'une loi qui versera dans l'armée, depuis l'âge de vingt et un ans jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, toute la population mâle du pays.

Je sais que les malveillants prétendent que cette loi est discutée à la veille des élections, par une Chambre dépourvue de toute compétence.

Le premier inconvénient ne me touche pas. Nos députés seront des candidats avant deux mois d'ici; mais un député capable de préférer les intérêts de la patrie à ses propres intérêts, ne change pas de caractère et de courage, parce que l'échéance est plus prochaine.

Non vultus instantis tyranni...

Je crois donc, pour ma part, que nos députés délibèrent ou délibéreront, à la veille des élections, avec une entière indépendance, ou, dans tous les cas, avec autant d'indépendance qu'ils en ont montré pendant toute leur carrière législative.

Sont-ils, comme on le dit, incompétents ? La loi écarte de l'assemblée les officiers en activité de service ; mais il reste les retraités et les démissionnaires. Pour les révoqués et les dégradés, je n'en parle pas. Il n'y a pas de généraux sur les bancs de la Chambre ; ils affluent tous au Sénat, *où il n'y en a pas moins de vingt-sept* ; en revanche, M. Reille et M. Lanzlois, députés, ont été nommés colonels pendant le siège de Paris ; donc ils le sont. M. Margaine, M. Ballue sont d'anciens capitaines de la ligne ; M. Laisant a été capitaine d'artillerie, et M. Farcy, capitaine de frégate.

Voilà les seuls militaires que je me rappelle; rien ne prouve qu'il n'y en ait pas d'autres encore dans cette assemblée composée de 557 membres. On y compte beaucoup d'anciens élèves de l'Ecole polytechnique, qui est une Ecole militaire. Quelques-uns même, parmi les plus âgés, ont pu faire partie autrefois de la garde nationale. Il faut donc écarter cette suspicion d'incompétence que rien ne justifie.

Voyez d'ailleurs où nous mènerait la prétention de ne faire voter des lois que par des hommes compétents. Ces mêmes députés viennent de décider que l'Eglise peut se passer de chanoines, de professeurs de théologie et de cardinaux. *Pourquoi ne seraient-ils pas aussi* compétents en matière militaire qu'en matière canonique ? On n'a pas besoin d'être un bon militaire, ou un bon théologien, ou un bon médecin, pour être un bon député. Il suffit d'être homme d'Etat.

Si on écoutait M. Mézières, un académicien, M. Lenient, un normalien, M. F. Reymond, un ingénieur, Mgr Freppel, un évêque, on n'arriverait jamais à faire une armée républicaine, parce qu'ils s'imaginent qu'il faut s'y prendre de longue main pour faire un professeur, un prêtre, un médecin, ou un peintre. Ils n'ont pourtant qu'à regarder à leurs côtés pour apercevoir, en grand nombre, des législateurs qui ne savaient pas un mot de législation ni de politique avant leur élection. Ils oublient l'exemple qui nous a été donné par le Directoire.

Ce gouvernement illustre qui remplaça les hommes sans culottes par des femmes sans jupons, n'eut besoin que de quatre mois pour faire sortir de terre une armée de mille professeurs. En quatre mois, il leur enseigna toutes les sciences avec l'art de les enseigner. Je ne vois pas ce que M. Mézières pourrait répondre à cela. Une des gloires de la République est de remplacer partout la préparation par l'improvisation.

Nous pouvons donc, *sans inquiétude*, envoyer nos fils à la caserne, pendant les trois plus belles années de leur jeunesse. Cela nous fera une vaillante armée, et ne nous empêchera pas d'être une grande nation. Quand il s'agira ensuite de refaire des sujets pour les carrières civiles, nous ne serons pas plus maladroits que le Directoire. *Qu'on ne transforme pas nos casernes en lycées*, encore moins en séminaires ! Lettrés, vous ne toucherez pas un Virgile ; avocats, vous direz adieu à Demolombe ; théologiens, vous irez à la messe le dimanche s'il y a une chapelle dans le voisinage ; médecins, vous manierez le briquet et le chassepot, et vous apprendrez comment on tue avant de savoir comment on guérit. A vingt-quatre ans bien sonnés, ayant rempli votre devoir envers la patrie, vous recommencerez vos études.

M. Mézières prétend que tout aura péri dans ce long intervalle, et qu'il ne s'agira pas de recommencer vos études, mais de les commencer sur nouveaux frais ? Qu'à cela ne tienne; vous les commencerez. Il faudra sans doute moins de temps à des hommes de vingt-quatre ans, familiers avec le pansement des chevaux et le maniement des armes, pour apprendre le latin et les mathématiques, qu'il n'en faut aux enfants dans les collèges ! La Chambre ordonnera, par une loi formelle, qu'on apprendra le latin en six mois. M. Mézières ; la jurisprudence en un an, M. Lenient ; et qu'on n'aura plus besoin, monseigneur, de savoir la théologie pour être curé.

A ce régime-là, nous ne serons peut-être ni les premiers savants, ni les premiers artistes du monde. Nous ferons comme les vieux romains ; nous nous consolerons de notre infériorité par le dédain.

Excudent alii spirantia mollius aera.

Pour nous, personne ne nous surpassera en démagogie. Ce sera notre gloire, et la gloire de la Chambre qui va mourir. — Jules SIMON. — (*Le Matin.*)

NOUVELLES DU JOUR

Une lettre de l'amiral Courbet

On lit dans le *Temps* :

Le courrier de Chine a apporté, hier, la lettre suivante de l'amiral Courbet à l'amiral Peyron, qui a bien voulu nous la communiquer :

« *Bayard*, le 7 mai 1885.

» Mon cher amiral,

» J'aurais dû, j'aurais voulu vous écrire par l'avant-dernier courrier ou par le dernier, une grosse indisposition m'en a empêché. Le 12 avril, révolte générale de l'estomac, des entrailles, du foie ; Doué ne parlait de rien moins que de me renvoyer à ma famille par le plus prochain paquebot. J'ai tempéré cet affectueux élan et je profite de l'armistice pour me remettre. Je vais mieux, cependant je suis toujours au régime, même de correspondance, et je commence à croire que je ne me remettrai point complètement sous la zone torride.

» Mais ce n'est point pour vous parler de mes petites misères que je vous écris. Je tiens à vous remercier tout particulièrement de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli mes propositions en faveur de ceux qui servent sous mes ordres avec tant de dévoûment. La satisfaction de voir récompenser les mérites que je vous ai signalés, m'a consolé de mille ennuis ; ces encouragements ont aidé tout mon monde, officiers, soldats et marins, dans l'accomplissement d'une tâche ingrate qui exigeait toutes les qualités viriles, depuis la résignation jusqu'au courage le plus ardent. Je vous remercie de tout mon cœur.

» Si les derniers événements de Lang-Son m'ont bouleversé, vous le devinez. Cette triste nouvelle, parvenue ici trois ou quatre jours après la prise des Pescadores, a causé la plus pénible impression à tous les étages de la hiérarchie et grandement atténué la joie de notre récent succès. Quelle paix allons-nous conclure dans des conditions aussi déplorables ! Je m'arrête sur ce terrain-là !

» Au revoir, mon cher amiral ; veuillez bien présenter à Mme Peyron mes hommages et l'expression de mes meilleurs sentiments. Je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués et je vous envoie une bonne poignée de main. » A. COURBET. »

La chapelle expiatoire

Paris, 23 juin. — La question de la démolition de la chapelle expiatoire va revenir en discussion au conseil municipal, à propos d'une pétition qui vient de lui être adressée par M. Marc Bonnefoy. M. Edgard Monteil a été chargé du rapport et conclut, comme les précédents rapporteurs de cette affaire, à la démolition.

Mais, au cas où cette démolition ne pourrait être effectuée pour une cause quelconque, il propose de placer au droit de la porte d'entrée un stèle de bronze, qui porterait cette inscription :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS
EN 1885
A FAIT FONDRE CE BRONZE
A LA HONTE
DE CEUX QUI ONT ERIGÉ CE MONUMENT
DIT CHAPELLE EXPIATOIRE
A LA MÉMOIRE DES PERSONNES ROYALES
QUI, AYANT FOMENTÉ LA GUERRE CIVILE
ET APPELÉ LES ARMÉES ETRANGÈRES
POUR RELEVER LE TRONE ET L'AUTEL
ONT ETE JUSTEMENT PUNIES
PAR LA CONVENTION NATIONALE
COMME TRAITRES ENVERS LE PEUPLE
ET TRAITRES ENVERS LA PATRIE

Les groupes opportunistes

Paris, 23 juin. — C'est demain que les délégués des groupes opportunistes du Parlement se réuniront pour discuter la question de savoir s'il y a lieu de rédiger un programme ou de lancer un manifeste comme l'a fait l'extrême-gauche.

Très probablement, c'est cette dernière alternative qui sera adoptée.

L'Union républicaine de la Chambre voudrait que ce manifeste ne fût publié qu'à la veille des élections.

Ce groupe a désigné 13 membres qui s'adjoindront au bureau pour s'entendre avec les délégués des autres groupes.

Parmi ces 13 membres se trouvent MM. Ranc, Rouvier, Waldeck, Martin-Feuillée, Raynal, et la fleur des pois de l'opportunisme.

M. Paul Cambon

Paris, 23 juin. — M. Paul Cambon, résident français de Tunisie, va être appelé à Paris par M. de Freycinet, pour donner des explications sur son administration.

L'évacuation du Tonkin

Shanghaï, 23 juin. — Les réguliers chinois continuent à évacuer le Tonkin, jonchant les routes de cadavres par suite de maladies. Mais des pirates nombreux et hardis ravagent le pays.

Madagascar

Paris, 23 juin. — Le ministre de la marine et des colonies a donné des ordres nécessaires pour qu'il soit établi un projet d'envoi d'un corps expéditionnaire à Madagascar, dans le courant de la saison.

Le ministre est décidé à agir énergiquement dans cette colonie, afin de terminer la campagne dans le plus bref délai possible.

Adhésions au manifeste radical

Paris, 23 juin. — MM. Theulier, Rathier et Talandier, qui n'avaient pu assister à la réunion du Grand-Orient, ont adhéré aujourd'hui au manifeste que nous avons publié avant-hier.

Les agents commissionnés des chemins de fer

Paris, 23 juin. — Malgré l'intervention de M. Demôle, demandant l'adoption du projet tel que l'a voté la Chambre, la commission des agents commissionnés des chemins de fer a persisté à ajouter à l'article 1780 du code civil, une disposition portant que la résiliation du louage par un seul des contractants donne lieu à des dommages-intérêts, s'il est prouvé que le congé a été donné de mauvaise foi.

Crise ministérielle en Italie

Rome, 23 juin. — On assure que le roi va charger bujourd'hui M. Depretis de former le nouveau cabinet.

Le traité franco-roumain

Paris, 23 juin. — M. Ordéga, ministre de France à Bucharest, a reçu l'ordre de faire des représentations au gouvernement roumain sur son refus de continuer le régime commercial actuellement en vigueur.

Terrible explosion

Marseille, 23 juin. — Une chaudière de la brasserie Rougier-Bernard a fait explosion.

Sept ouvriers sont grièvement blessés. Trois sont encore sous les décombres.

La santé de l'Empereur Guillaume

Londres, 23 juin. — Des nouvelles privées signalent comme très précaire la santé de l'empereur Guillaume. On redoute une catastrophe prochaine.

Au parlement Anglais

Londres, 23 juin. — Lord Granville a annoncé à la Chambre des lords et M. Gladstone à la Chambre des communes que lord Salisbury accepte le ministère, et qu'il est allé à Windsor.

M. Gladstone a demandé l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, pour ordonner alors de nouvelles élections, en remplacement des députés qui acceptent des portefeuilles. Cette proposition a été acceptée.

La Chambre des Lords adopte définitivement le bill de répartition des collèges électoraux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 23 juin 1885

Présidence de M. PHILIPPOTEAUX, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures.

L'affaire Rivaud

M. Cunéo d'Ornano adresse une interpellation à M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, sur les mandats fictifs libellés à la préfecture des Pyrénées-Orientales.

« Je démontrerai, dit l'orateur, que la préfecture a été transformée en caverne de voleurs. »

Il cite deux journaux de Perpignan, dont un de nuance républicaine, dénonçant vivement des faits de connivence avec un imprimeur, en vue de couvrir des dépenses personnelles.

Le rapport du conseil général constate que des factures ont été faussement attribuées à l'achat de brochures.

Ces errements ont eu lieu sur l'ordre du préfet.

M. Allain-Targé, interrompant : ou sur celui de personnes placées sous les ordres du Préfet.

M. Cunéo d'Ornano conteste le démenti du ministre. Il dit que la meilleure preuve que le préfet est le seul coupable, c'est qu'il n'a pas poursuivi ses accusateurs.

L'orateur dit qu'il sait bien qu'on a incriminé un chef de division, mais le préfet ayant seul bénéficié de ces errements, est le véritable coupable ; le chef de division n'a été qu'un instrument.

M. Cunéo demande que le ministre de l'intérieur mette M. Rivaud en demeure de poursuivre ses accusateurs. Ce n'est pas en couvrant les fonctionnaires prévaricateurs, mais en faisant la lumière, que le gouvernement se justifie.

M. Allain-Targé dit que la justice est saisie et que le juge d'instruction instruit l'affaire qui pourra se dénouer en cour d'assises. M. Cunéo d'Ornano n'ignorait pas cette situation de l'affaire, et il aurait pu s'exprimer avec plus de réserve s'il n'avait pas à faire sa campagne électorale.

Le ministre a étudié le dossier avec beaucoup de soin et il a pu en voir le fond. Le préfet Doucin a signalé des irrégularités délictueuses dans la comptabilité, il s'aperçut même qu'il en avait profité et il opéra un remboursement.

Quant à M. Rivaud, son exercice a été vérifié par la cour des comptes, il n'y a pas eu d'erreurs d'imputation constatées. S'il y a eu des factures falsifiées, c'est la justice seule qui pourra le constater et le dire. M. Rivaud est très dévoué à ses devoirs, il a servi avec zèle tous les gouvernements qu'il a servis. (Rires). Il est fils de fonctionnaire, il a l'éducation et les qualités professionnelles, il est incapable de laisser passer des erreurs de comptabilité qui pourraient échapper à un homme moins expérimenté.

On n'a relevé que le fait du mobilier, de cette somme de 280 fr. M. Rivaud a ignoré ce fait intime qui n'a causé de préjudice à personne. La commission du conseil général n'y a vu qu'une régularité de comptabilité. Il n'est pas permis, dans un but électoral, de calomnier un fonctionnaire intègre et expérimenté.

M. Cunéo d'Ornano dit que s'il y a des calomniateurs, ils sont dans le conseil général de Perpignan.

L'orateur ne permet pas qu'on lui adresse un pareil reproche. Si ce sont les journaux qui ont calomnié, on doit les poursuivre, car la liberté de la presse n'est pas la liberté de la calomnie. (Bruit à gauche). On peut dédaigner des outrages, mais non des articulations précises. Il n'y a pas de poursuites ; la justice est seulement saisie depuis avant-hier d'un dossier, grâce aux instances de l'orateur. Il arrivera que le juge d'instruction ne poursuivra pas, parce qu'on lui dira de ne pas poursuivre. (Bruit).

M. le président invite l'orateur à retirer cette parole.

M. Brisson dit que s'il y a matière à Poursuite, la poursuite aura lieu.

M. Paul de Cassagnac dit qu'après le jugement de Tunis, le gouvernement n'a pas le droit de répondre de ses magistrats.

M. le président rappelle M. Paul de Cassagnac à l'ordre.

M. Cunéo d'Ornano ajoute que le ministre n'a pas osé donner au préfet le conseil de poursuivre ceux qui l'attaquaient, comme l'avait fait M. Waldeck-Rousseau pour M. André de Trémontels.

M. Duclaud se porte garant de la régularité de l'administration de M. Rivaud et de son honorabilité personnelle. Il n'y a pas eu une seule irrégularité commise depuis trois ans que M. Rivaud administre le département de la Charente. Les attaques dont il est l'objet de la part des bonapartistes de la Charente constituent une infâmie et une lâcheté.

Voix diverses. — A l'ordre !

M. le président dit que l'orateur parle d'attaques anonymes et non de celles qui ont été formulées à la tribune.

M. Cunéo d'Ornano, se déclarant satisfait des explications de M. Allain-Targé, demande l'ordre du jour pur et simple.

M. Allain-Targé le repousse.

M. Faure dépose un ordre du jour approuvant la conduite du cabinet.

M. Cunéo d'Ornano retire sa demande d'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour de M. Faure est adopté à l'unanimité de 381 voix.

Le budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. Amagat reprend le discours qu'il a commencé hier. Il dit que le déficit est bien supérieur à celui qui a été avoué. La cause en réside dans les frais qu'entraînent l'enseignement, la politique coloniale et un fonctionnarisme à outrance. C'est deux milliards qu'il faudrait emprunter pour combler le déficit. Le pays appréciera cette politique (Applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Mort d'un député

M. le président annonce la mort de Peulevey, député de la Seine-Inférieure, dont il fait l'éloge.

La séance est levée à six heures.